

仏 Anssi、クラウド業者の認定制度を準備

仏 Anssi（全国情報処理システム・セキュリティ庁）は、顧客に十分な情報セキュリティを提供できるクラウド業者を認定する制度を導入する準備を進めている。認定制度の基準書案が先に発表され、現在は、関係者からの意見聴取を踏まえた修正作業が進められている。今後、3ヵ月に渡り、クラウド業者3社の下で試験運用を行った上で、導入の是非を決める。

ただし、認定制度に対する業界の反応は冷たい。Anssiは、行政機関と「重要事業者（通信事業者、銀行など）」の保護を任務とする政府機関であり、業界関係者らは、民間のサービス業者の事業にAnssiが介入するのはお門違いであり、認定を受けられない企業が排除されるといった悪影響が及ぶ恐れがあると懸念している。業界側は、顧客企業のニーズにそぐわない極めて厳格な基準を設定することは、コスト上昇につながるとも批判している。特に、Anssiがサーバーの所在地を仏国内とすることを推奨している点が、業界の不満を引き起こしている。クラウドの場合、採算を維持するためには、数ヵ国に渡って事業を展開し、規模の効果を発揮することが必要とされており、仏国内へのサーバー設置は大きなハンディキャップとなる。

現時点では、基準書に仏国内へのサーバー設置が盛り込まれるかどうか確定していない。また、Anssiは、米企業にも認定を与える可能性を否定していないが、その場合、顧客に関する情報を米政府に報告しないという保証が必要だと指摘している。

Les Echos 2015-02-02

【原文】

Cloud : l'Agence nationale de la sécurité informatique tente d'imposer ses règles
SANDRINE CASSINI

L'Anssi veut créer un label avec des règles. Les acteurs du secteur trouvent la démarche trop contraignante.

La montée des craintes sur la cyber-criminalité offre un terreau fertile aux projets de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi). L'agence travaille ainsi à la création d'un label dont pourraient se prévaloir les opérateurs de cloud et qui agirait comme une garantie de sécurité auprès des clients. « Pour certaines fonctions support, tous les services ne se valent pas. Nous voulons donc identifier les offres les plus sécurisées », explique le président de l'Anssi, Guillaume Poupard. L'Anssi a publié un premier « référentiel » : un ensemble de règles

à respecter pour obtenir le label, et fixant les bonnes pratiques en matière d'hébergement, de chiffrement et d'exploitation des données. Ce guide, qui est en cours de réécriture pour tenir compte des remarques des acteurs, sera, d'ici à trois mois, testé auprès de trois opérateurs de cloud, avant une éventuelle adoption.

La démarche de l'Anssi est fraîchement accueillie par le monde du cloud. Beaucoup considèrent que l'agence, dont la mission est censée être limitée à la protection de l'administration ou au sort des « opérateurs d'importance vitale » (opérateurs télécoms, banques...), sort de son pré carré. « L'Anssi n'a pas autorité pour promulguer des standards s'appliquant au secteur privé. C'est là qu'est toute l'ambiguïté », estime Thierry Rouquet, président de la commission cyber-sécurité de l'Afdel, qui représente les éditeurs de logiciels.

Localisation problématique

Un label décerné par l'Anssi, une institution d'Etat de plus en plus reconnue en matière de cybersécurité, pourrait représenter un avantage certain pour ses détenteurs. « Cela peut créer une distorsion de concurrence légale », assume Guillaume Poupard. Ce label n'aurait pas de caractère réglementaire, mais l'Anssi encouragerait les entreprises à y faire référence dans leurs appels d'offres.

Premier reproche des acteurs, le caractère particulièrement contraignant des règles à respecter pour obtenir le label. « L'Anssi a une vision du risque qui ne correspond pas forcément aux besoins des entreprises. Imposer des règles trop strictes a un impact direct sur les coûts », prévient Thierry Rouquet.

Mais ce qui fait surtout grincer des dents, c'est que ces règles recommandent de localiser les données en France. Les grands opérateurs comme Microsoft, Google ou Amazon ont tous des serveurs situés dans le monde entier. D'une manière générale, le cloud n'est rentable que lorsque l'opérateur peut réaliser des économies d'échelle sur plusieurs pays. La localisation des données en France restera-t-elle incontournable pour avoir le label ? Il est encore trop tôt pour le dire.

En attendant, Guillaume Poupard assure ne pas être fermé aux acteurs américains. Mais il aimerait les voir apporter des garanties. Dans sa ligne de mire, le fameux Patriot Act (lire ci-dessous), qui permet aux Etats-Unis de demander à une entreprise américaine des informations sur ses clients. « Les opérateurs américains doivent pouvoir me garantir qu'ils n'auront pas à divulguer de données. Est-ce possible ? La jurisprudence n'est pas claire là-dessus », estime le président de l'Anssi. Comprenant que ce fameux Patriot Act est un frein aux affaires, Microsoft mène actuellement une procédure contre le gouvernement américain. L'éditeur a refusé de fournir au FBI des informations sur un individu, au prétexte qu'elles étaient

hébergées en Irlande, et donc relevant du droit irlandais. Microsoft a perdu en première instance. Et l'affaire est actuellement en appel devant une cour new-yorkaise.

Mais l'Anssi ne s'est pas mis tout le monde à dos. De petits acteurs français, comme Oodrive, voient dans sa démarche l'occasion de regagner du terrain face aux géants américains

Les Echos-P. 23